



LE TRAIL DU VIEUX LAVOIR



RÈGLEMENT 2020

1 / LA MANIFESTATION :

Toutes les épreuves du Trail du Vieux Lavoir, à savoir **35 km - 21,5km - 10km**, sont organisées par l'**AFLMB (Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers Bures)**. Elles se dérouleront le **DIMANCHE 14 juin 2020**.

2 / PARCOURS :

Sur chemins et sentiers de forêt.

En cas d'imprévu indépendant de notre volonté l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

3 / HORAIRES - DÉPARTS - ARRIVÉES :

Tous les départs sont donnés devant la mairie de Morainvilliers (Place de l'Église, 78630 Morainvilliers) et toutes les arrivées ont lieu dans le parc de la mairie.

14/06/2020 - 8h30	35km	14/06/2020 - 9h30	21km
14/06/2020 - 9h00	1km	14/06/2020 - 10h00	10km
14/06/2020 - 9h15	2km		

4 / INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se feront **EXCLUSIVEMENT** sur internet (Paiement sécurisé par carte bancaire) à partir du **03 février 2020**. **AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA PAR TELEPHONE** via le site <https://trailduvieuxlavoir.com/>

* **Concernant les inscriptions club ou groupe** (+ de 5 athlètes) nous contacter par le biais du site)

- Le nombre de dossards est limité à 700. Aucune inscription ne pourra s'effectuer le jour de la course.

Clôture des inscriptions : le 11/06/2020 – Aucun remboursement ne sera possible.

- Documents à déposer obligatoirement lors de l'inscription sur le site :

- **Coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme(FFA)**: Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer son numéro sur le site d'inscription en ligne.
- **Coureurs non licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme(FFA)**: Pour toute participation à l'une des épreuves, la réglementation en vigueur impose la présentation d'un certificat médical datant de moins de 12 mois (12) mois **mentionnant l'absence de contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition.**
- **Accord parental pour les mineures**
- **Attention :**
 - Sans l'un de ces documents, **vous ne pourrez participer à aucune des épreuves chronométrées.**
 - Tous les documents cités ci-dessus en cours de validité (licences ou certificats médicaux) doivent être téléchargés sur le site au plus tard le 11/06/2020 sur le site <https://trailduvieuxlavoir.com>
 - **Aucun retrait de dossard le dimanche 14 juin 2020 au matin avant le départ de chaque épreuve ne sera possible si lesdits documents n'ont pas été enregistrés au préalable.**
 - Toute inscription est réalisée intuitu personae ; aucun dossard n'étant par conséquent cessible. **L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.** En cas de non-respect de cette clause, le dossard sera **supprimé des classements.**



Yvelines
Le Département



5 / TARIFS (Avant le supplément tarifaire dû à l'inscription sécurisée sur internet) :

- **1 km / 2 km** : 5€ jusqu'au 11/06/2020
- **10 Km** : 13€ jusqu'au 4 juin puis à partir du 5 juin jusqu'au 11 juin : 23€
- **21,5 Km** : 17€ jusqu'au 4 juin puis à partir du 5 juin jusqu'au 11 juin : 27€
- **35 Km** : 22€ jusqu'au 4 juin puis à partir du 5 juin jusqu'au 11 juin : 32€

6 / ENGAGEMENT

Tout participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisation, et ce, dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours de chacune des courses. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces indications. Tout participant surpris à ne pas respecter le tracé du parcours sera disqualifié.

IMPORTANT : Tout changement de distance doit être communiqué à l'organisation avant le 11/06/2020

Un athlète n'ayant pas informé l'organisation d'un changement de distance sera **disqualifié**.

De même, **les dossards ne sont pas transmissibles à un autre athlète après le 11 juin 2020. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.** En cas de non respect de cette clause, le dossard sera **supprimé des classements**.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA POSSIBLE.

- **1 km** : à partir de la CATÉGORIE éveil athlète - FFA, nés en 2011 et après
- **2 Km** : à partir de la CATÉGORIE poussins - FFA, nés en 2009 - 2010
- **10 Km** : à partir de la CATÉGORIE CADET – FFA, nés en 2003-2004
- **21,5 Km** : à partir de la CATÉGORIE JUNIOR – FFA, nés en 2001-2002
- **35 Km** : à partir de la CATÉGORIE ESPOIR – FFA, nés de 1998 à 2000

7 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le jour de la course, dès 7H30 et le samedi 15 juin 2020 à la salle des loisirs (mairie Morainvilliers Place de l'Église, 78630 Morainvilliers), de 10h à 18h.

Une pièce d'identité sera exigée lors du retrait des dossards

8 / ASSISTANCE MÉDICALE ET SECURITE

Elle sera assurée sur le site de départ et d'arrivée des épreuves (Mairie), par des secouristes de la Protection Civile du 92 et par un médecin.

Il est bien entendu que l'épreuve se déroulant en milieu naturel, le temps d'intervention des premiers secours peut être relativement long, la progression des secours ne pouvant se faire qu'à pied à certains endroits. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyen radio. Ne laissez pas seule une personne blessée.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

9 / RAVITAILLEMENTS, MATERIEL et TEMPS LIMITES IMPOSÉS :

- Ravitaillements (eau – morceaux de sucre – abricots secs ou raisins secs) :

- **10 km** : Au 5^{ème} (fermeture à 12h)
- **21,5 km** : Au 11^{ème} (fermeture à 11h) - 16^{ème} (fermeture à 12h)
- **35 km** : Au 13^{ème} (fermeture à 10h) - 22^{ème} (fermeture à 11h) - 30^{ème} (fermeture à 12h)
- **Ravitaillement pour tous à l'arrivée, devant ou dans la salle des loisirs.**

- Pour les concurrents du 35 km et du 21,5km, il est obligatoire de se munir d'une provision en eau (type camel back) et de gels ou barres énergétiques ainsi que d'un téléphone portable.



Yvelines
Le Département



- Afin de ne pas pénaliser les bénévoles, tout coureur arrivant en dehors des barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs ou par les bénévoles de chacun des ravitaillements. Le dossard devra être rendu à un bénévole ou à un signaleur. Le balisage ne sera plus garanti après chaque fermeture.

10 / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement
- Circulation en dehors du sentier balisé
- Dégradation volontaire de la flore

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées etc.).

11 / CHRONOMETRAGE, CLASSEMENTS, RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par **puces électroniques intégrées au dossard** est assuré par la société **COURSE ORGANISATION**.

- Les classements et résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des participants et les récompenses, remises au maximum à partir de **11H30 devant la mairie ou dans la salle des loisirs**.
Les résultats seront disponibles à partir du lendemain sur les sites : <http://www.resultats-course-organisation.fr/> ou <http://www.cdch78.org/> ou <http://trailduvieuxlavoir.com/>
- **Un athlète ne pourra être récompensé qu'une seule fois.**
- Une récompense aux **trois premier(e)s du scratch** et une **coupe au premier(e) par catégorie**, sauf si **classé(e)s au scratch**
- Une récompense à la première **équipe de trois athlètes** (Féminine et Masculine)
- **Une récompense à tous les arrivants**
- **Courses comptant pour LE CHALLENGE TRAIL des YVELINES**

12 / ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

13 / DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs de "Trail du vieux Lavoir" ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le concurrent pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation du Trail du vieux Lavoir sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

14 / INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à AFLMB - MAIRIE de Morainvilliers Place de l'église, 78630 Morainvilliers.

15 / CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16 / ACCEPTATION DU REGLEMENT



Yvelines
Le Département



Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Renseignements complémentaires : 0673677127 ou 0685612381 ou 0777727847

Marche Nordique 2020 - Règlement de la manifestation

Art.1 – Objet

La Marche Nordique s'inscrit dans le WE Sport du Vieux Lavoir. Il s'agit d'une manifestation **conviviale, familiale** qui a pour buts la promotion du **sport pour tous** et le développement des activités de pleine nature sur le territoire Yvelinois. Elle a lieu à Morainvilliers par autorisation préfectorale.

Elle est organisée par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines, Temps Libres, l'Association des Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures et VO2 Rives de Seine, soucieux du respect de l'environnement et attentif aux comportements qu'il entraîne, de tous les acteurs (organisateur, partenaires, participants, accompagnateurs/spectateurs).

Art.2 – Règles

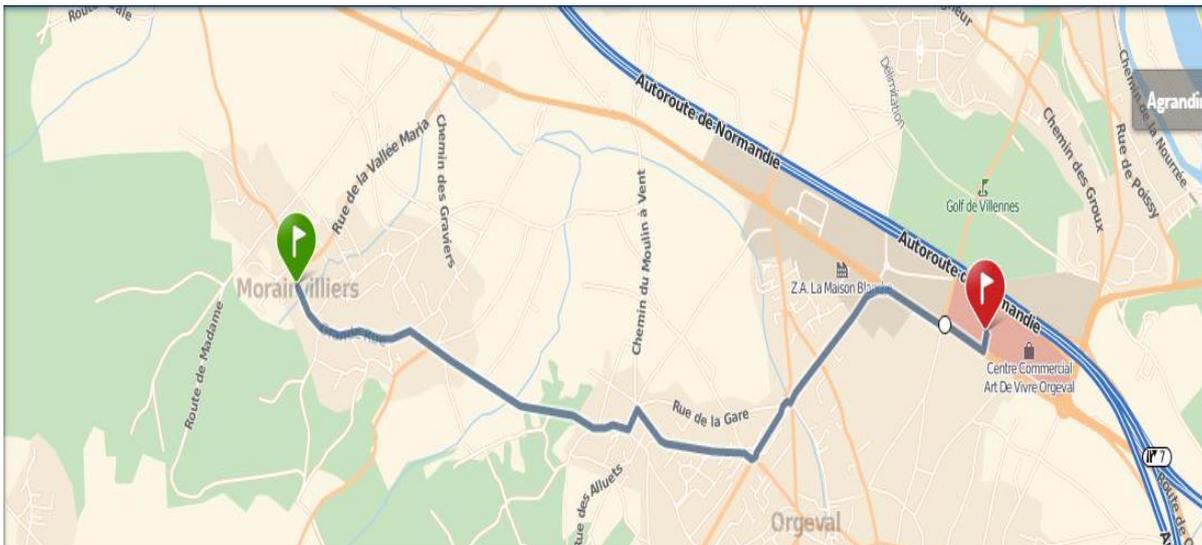
Chaque marcheur doit utiliser des bâtons de Marche Nordique sous peine de ne pas pouvoir prendre le départ. Chaque marcheur doit effectuer l'entière distance du parcours choisi. Néanmoins, il sera possible de changer de parcours à condition d'en avertir les organisateurs avant le départ.

Art.3 – Lieu, date et horaires

Date : Samedi 13 juin 2020

Adresse : Place de l'église, 78630 Morainvilliers

Comment s'y rendre ? Bus ligne 20 -Poissy gare Sud- / Autoroute A13 sortie 7 Villennes/Orgeval



Horaires :

9h : départ du 10km et du 21km

Art.4 – Parcours

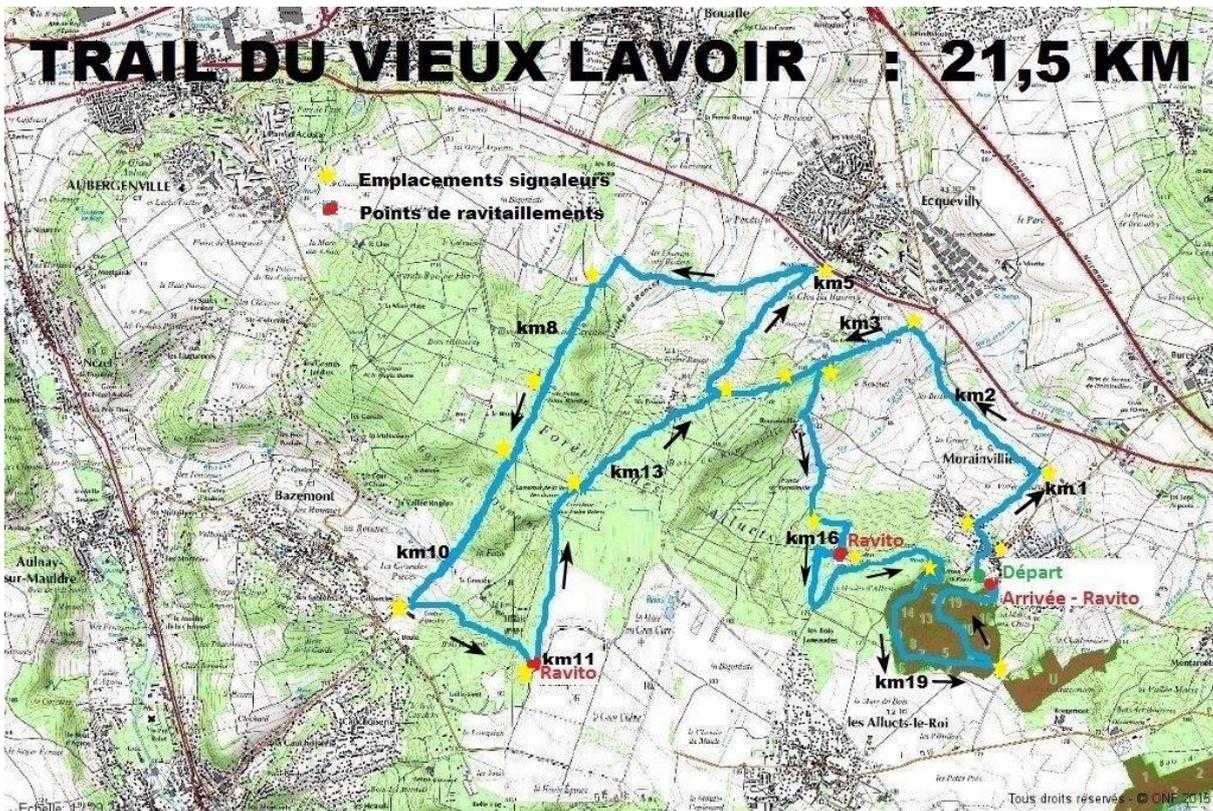
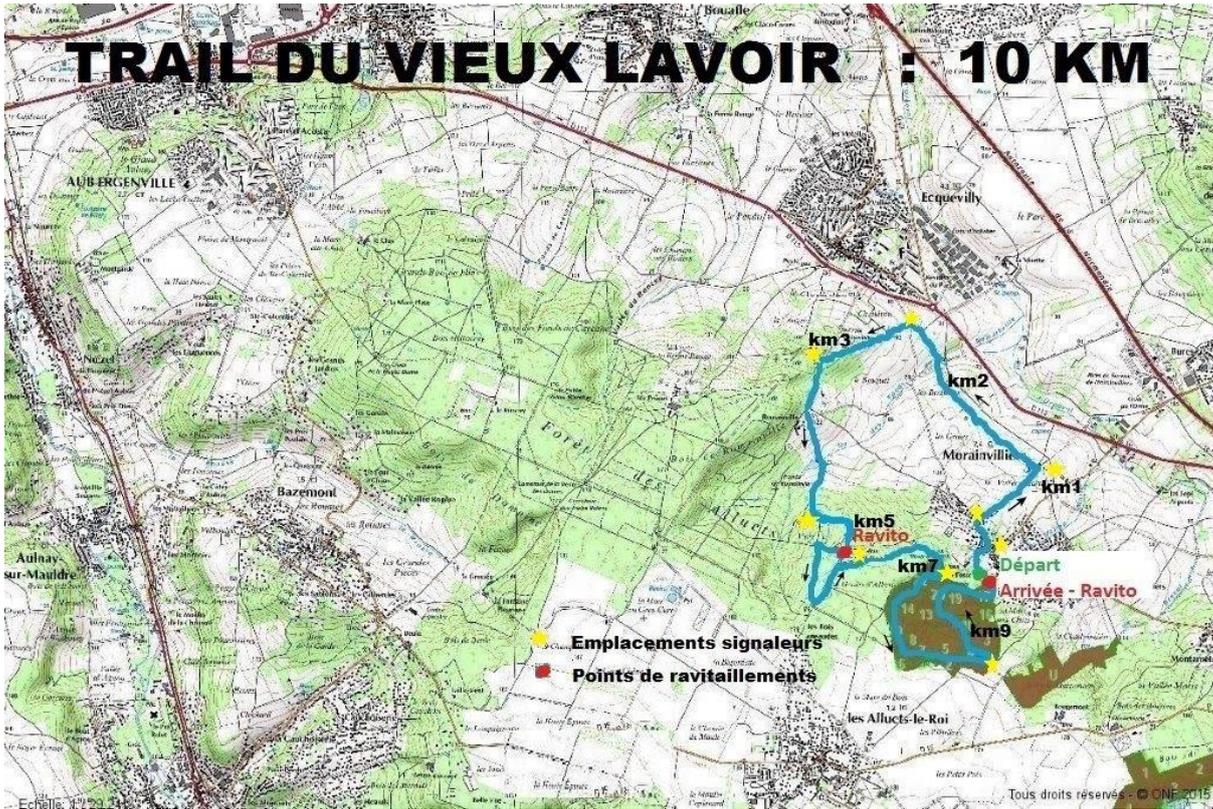
10km et 21km

Les parcours, tracés à l'aide de rubanises et affiches directionnelles, se déroulent dans la forêt des grands bois.

Le départ est donné par le starter.

Les distances sont indicatives.

Un ravitaillement sera disponible à mi-parcours de chaque tracé.



Art.5 – Matériel et sécurité

Un dispositif médical sera présent le jour de la course (protection civile).

Les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la marche (gobelet, eau, sucre...).



Yvelines
Le Département



Des vestiaires seront mis à disposition pour se changer. Aucune affaire ne devra y être déposée.
Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile. Aussi, il est recommandé aux participants de souscrire à une assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance technique, vol ou due à un mauvais état de santé.
Les spectateurs accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

Art.6- Inscriptions et dossards

Les inscriptions s'effectuent sur : <https://trailduvieuxlavoir.com/>

Les dossards sont à retirer sur place au maximum 15 minutes avant le départ de chaque course.

Documents d'inscription obligatoires :

-Bulletin d'inscription

-Règlement (chèque à l'ordre de l'AFLMB)

Il sera possible de s'inscrire sur place le samedi 13 juin 2020 entre 8h et 8h45, dans la limite des places disponibles.

Tarifs par participant :

5€ comprenant les frais d'inscription de notre partenaire onsinscrit.com

Art.7- Résultats et récompenses

Ils seront disponibles quelques minutes après la course.

Seront récompensés :

Les 3 premiers marcheurs de chaque distance

Art.8- Droits d'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports, à des fins promotionnelles pour l'association.

Art.9- Environnement

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun gobelet jetable en plastique ne sera servi. Nous invitons les participants à amener leur propre gobelet réutilisable.

Course-Vélo nature 2020 - Règlement de la Manifestation

Art.1 – Objet

La Course-Vélo nature est une manifestation **conviviale, familiale** qui a pour buts la promotion du **sport pour tous** et le développement des activités de pleine nature sur le territoire Yvelinois. Elle a lieu à Morainvilliers par autorisation préfectorale.

Elle est organisée par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines, Temps Libres, l'Association des Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures et VO2 Rives de Seine, soucieux du respect de l'environnement et attentif aux comportements qu'il entraîne, de tous les acteurs (organisateur, partenaires, participants, accompagnateurs/spectateurs).

Art.2 – Règles de la course

La Course-Vélo se pratique à deux, un coureur et un VTTiste. La transmission du vélo, non obligatoire, s'effectue à volonté, à n'importe quel endroit du parcours de **main à main (le vélo ne devra pas être posé au sol. Les coureurs resteront attentifs à ne pas gêner les autres participants de la course).**

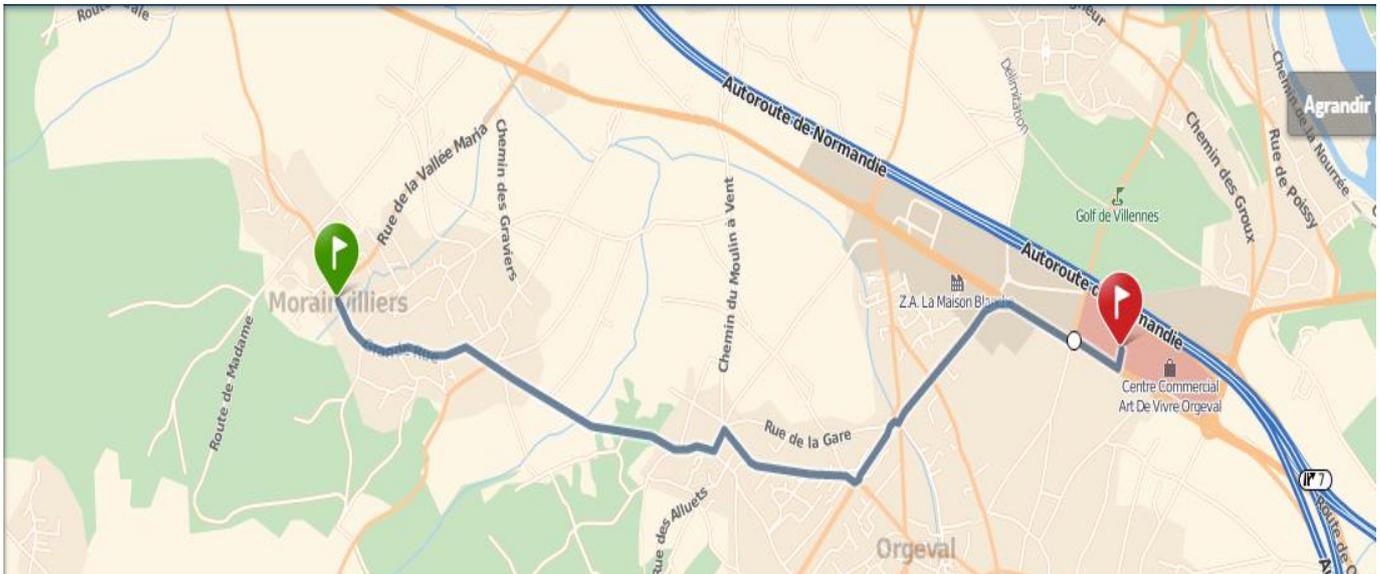
L'arrivée :

Chaque athlète doit effectuer la distance du parcours. **Les équipiers doivent passer la ligne d'arrivée simultanément**, sous peine de rétrogradation.

Art.3 – Lieu, date et horaires

Date : Samedi 13 juin 2020

Adresse : Place de l'église, 78630 Morainvilliers



Comment s'y rendre ? Bus ligne 20 -Poissy gare Sud- / Autoroute A13 sortie 7 Villennes/Orgeval

Horaires des courses :

14h : Course enfants ou enfant-adulte (2013, 2012, 2011, 2010 et 2009) 1,5km

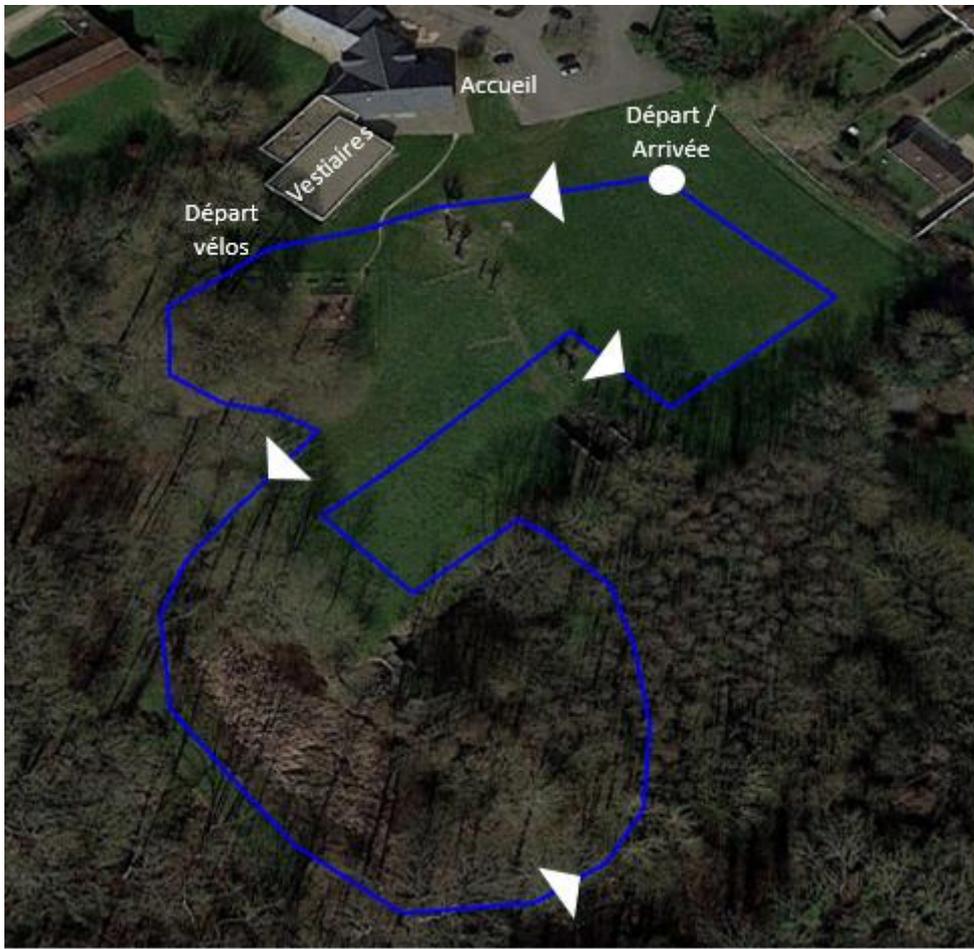
14h45 : Course jeunes ou jeune-adulte (2008, 2007, 2006 et 2005) 5km

15h30 : Course adultes (avant 2005) 10km

Art.4 – Parcours

Le parcours, tracé à l'aide de rubalises et affiches directionnelles, se déroule dans la forêt des grands bois. Le départ est donné par le starter.

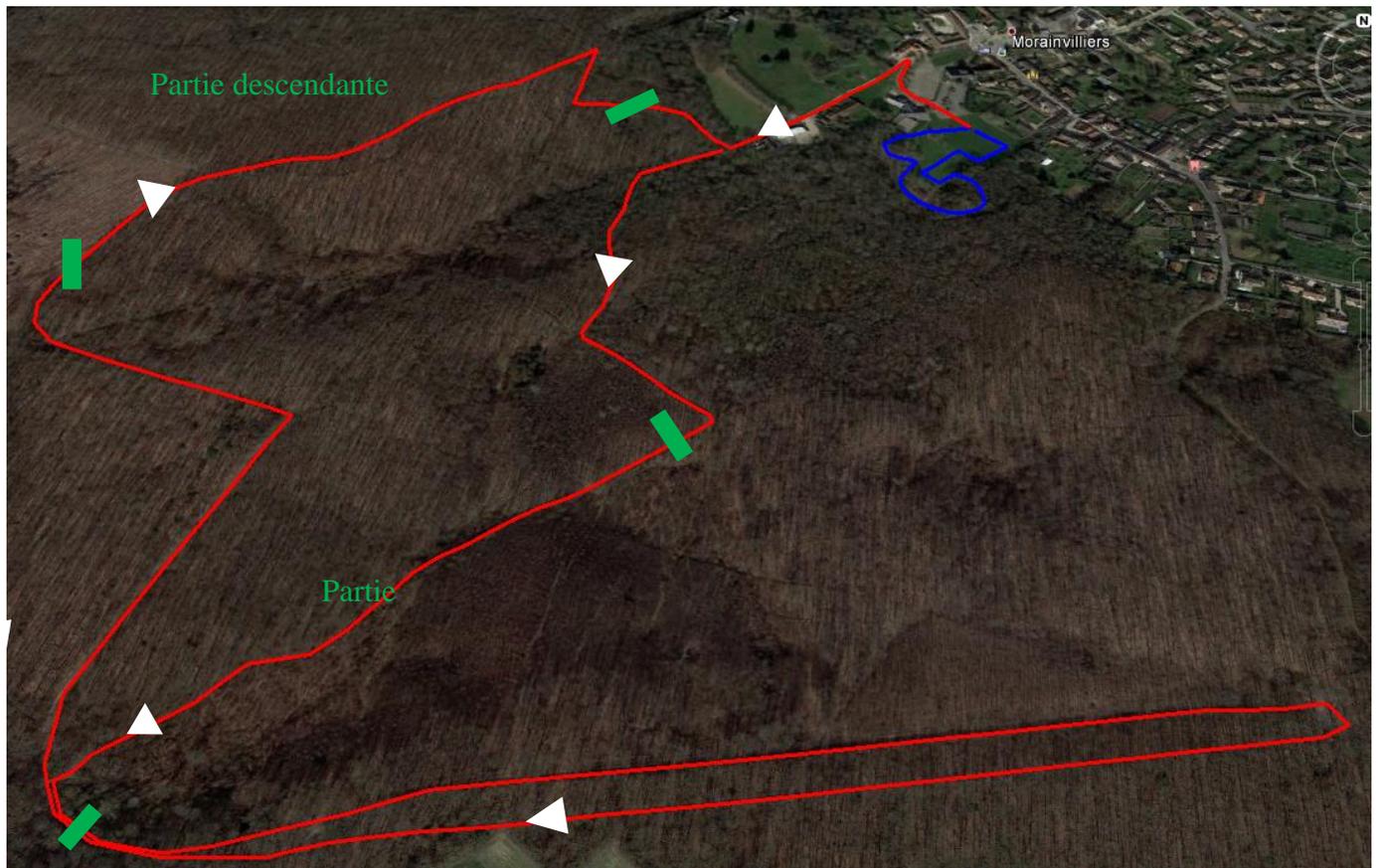
14h : Course enfant-enfant ou enfant-adulte / 3 boucles bleues (1,5km)



14h45 : Course jeune-jeune ou jeune-adulte /1 boucle rouge + 1 boucle bleue (5km)

En cas de faible nombre de participants dans la course jeunes, ceux-ci seront basculés dans la course adulte. Un classement jeune sera tout de même conservé.

15h30 : Course adultes (avant 2004) / 2 boucles bleues + 2 boucles rouges + 2 boucles bleues (10km)



Les distances sont indicatives.

Un ravitaillement sera disponible à chaque fin de course.

Art.5 – Matériel et sécurité

Un dispositif médical sera présent le jour de la course (protection civile).

Les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la course (vélo, casque, outils d'entretien, épingles pour le dossard). Il est recommandé de se munir d'une bouteille d'eau.

Le port d'un casque sanglé (jugulaire fermée) et à coque dure est obligatoire pour chaque participant.

Des vestiaires seront mis à disposition pour se changer. Aucune affaire ne devra y être déposée.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile. Aussi, il est recommandé aux participants de souscrire à une assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance technique, vol ou due à un mauvais état de santé.

Les spectateurs accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

Art.6- Inscriptions et dossards

Les inscriptions s'effectuent sur : <https://trailduvieuxlavoir.com/>

Les dossards sont à retirer sur place maximum 15 minutes avant le départ de chaque course.

Documents d'inscription obligatoires :

-Bulletin d'inscription

-Règlement (chèque à l'ordre de l'AFLMB)

Il sera possible de s'inscrire sur place le samedi 13 juin 2020 entre 10h et 14h, dans la limite des places disponibles.

Tarifs par équipes :

14h -> 1,5km - Enfant-Enfant ou Enfant-Adulte -> 6€

14h45 -> 5km - Jeune-Jeune ou Jeune-Adulte -> 8€

15h30 -> 10km - Adultes -> 12€



Yvelines
Le Département



Dossards :

Ils seront à retirer le jour de la course de 12h à 15h15 et à porter à l'avant du maillot de manière visible.

Art.7- Résultats et récompenses

Ils seront disponibles quelques minutes après la course. Ils seront également disponibles sur le site du Comité. En cas de franchissement simultané de la ligne d'arrivée, les organisateurs départageront les équipes comme suit : la mixité puis l'équipe la plus jeune.

Les podiums se tiendront à chaque fin de course, après la dernière équipe arrivée. Seront récompensés :

- Les 3 premières équipes au scratch (exceptées les équipes de catégories mixtes)
- Tous les participants

Art.8- Droits d'image

Les participants autorisent les organisateurs de la « Course-Vélo nature » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports, à des fins promotionnelles pour l'association.

Art.9- Environnement

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun gobelet jetable en plastique ne sera servi. Nous invitons les participants à amener leur propre gobelet réutilisable.